

# Bulletin

de la

## Fédération des Femmes du Québec

45 est, rue Jarry, Montréal H2P 1S9 tél.: (514) 387-2486

volume 4 numéro 3

août 1974

### Renouvellement dans la continuité

La nouvelle présentation du bulletin de la Fédération correspond à un élargissement de ses cadres et à un élan de son action. Cet approfondissement de son rôle marque une intention de mieux promouvoir la cause de la femme, dans l'ensemble du pays et dans la province, et de mieux servir les individus dans leurs ambitions et leurs aspirations. Il y a là désir de fidélité à une tradition.

#### un passé qui est inspiration

Il y aura dix ans le printemps prochain qu'est née la FFQ. A l'origine, on retrouve la volonté inspirée de Madame Thérèse Casgrain de marquer par un colloque le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec. La rencontre mit à jour l'immense besoin et le désir exprimé de les grouper en une association qui servirait à faire respecter leurs droits. Dès l'année suivante à la même époque le congrès de fondation donnait un statut officiel au mouvement. Quatre cents personnes y participaient, soixante-quatorze associations y déléguant une représentante ou observatrice.

Dès le début, la Fédération a fait marquer à la femme du Québec des points importants, notamment quant à ses droits matrimoniaux, à la réglementation du travail féminin, au respect de ses droits civils et à la parité des salaires. De nombreuses questions ont fait l'objet de ses études et de ses revendications: loi d'adoption, participation des femmes à la politique, consommation, garderies, avortement, éducation, réforme fiscale, assurance-maladie, délinquance, immigration, protection de la jeunesse, droits de l'homme, etc...

#### un présent qui est promesse

Le septième congrès qui s'est tenu en mai dernier, et qui a attiré les femmes de toute la province, a inscrit

dans les faits leur volonté d'unir plus intensément leurs efforts. Le rayonnement du mouvement ne fait plus de doute. Non seulement les quatre conseils régionaux de Chicoutimi, Montréal, Québec et Sherbrooke étaient-ils représentés, ce qui va de soi, mais de nombreux centres de la province étaient présents. Très bientôt il faudra procéder à la création de conseils dans le Nord-Ouest, à Hull, Rimouski et Trois-Rivières. Des groupes très importants de femmes se sont révélés lors de ce congrès et, dès l'automne, la Fédération devra organiser une série de conférences même dans les régions où il n'y a pas de conseil régional et même hors de la province.

Le bulletin entend participer à cette expansion. A l'avenir il espère rejoindre toutes les associations féminines du Canada. Déjà les recherches sont entreprises à cette fin et nous comptons sur votre concours pour nous aider à dresser cette nouvelle liste d'envoi.

#### un avenir qui est engagement

Le conseil d'administration actuel, et le bulletin qui tente d'être son médium de communication auprès des conseils régionaux et des associations, cherchera de plus en plus à servir, de mieux en mieux, la promotion féminine. Le mouvement, fidèle à son mandat, s'engage à répondre à la demande des groupes et des individus pour tout ce qui a trait au respect et à l'avancement des droits de la femme. Pour ce, il entend utiliser toutes les avenues qui lui sont ouvertes et même effectuer des percées sur de nouvelles voies.

Seules l'union et la coordination assureront le succès de cette immense entreprise que constitue la poursuite des objectifs premiers de la Fédération. C'est pourquoi, dans la mesure où elle s'engage, elle se sent en droit de solliciter l'appui de toutes les femmes du Canada.

la rédaction  
Magdeleine Deland Mailhiot

# La nécessaire vigilance des femmes

---

Ghislaine Patry-Buisson

---

L'élection du 8 juillet dernier constitue une étape importante dans la participation directe des femmes à la vie politique. Cent trente-cinq femmes ont brigué les suffrages. Ce nombre représente le double des candidates de l'élection '72 et il est quatre fois plus grand que celle de 1968. Le Toronto Star du 22 juin dernier attirait l'attention de ses lecteurs par l'article signé Richard Gwyn relativement à l'augmentation des candidates en lice dans cette élection de juillet 1974. Selon M. Gwyn, c'est une date à retenir dans l'histoire politique du Canada car elle consacre l'entrée des femmes en politique.

En 1921, pour la première fois, un siège de la Chambre des Communes était occupé par une femme. Cette femme, Madame Agnès MacPhail, comme celles qui lui succédèrent, ont été considérées comme très marginales. Ce furent des précédents dont les suites se firent attendre assez longtemps. Durant toute la période 68-72, Madame Grace McInnis fut la seule femme à siéger à la Chambre des Communes. Elles sont maintenant neuf dans ce 30<sup>e</sup> Parlement. De ce nombre le tiers sont des Québécoises.

## Ce record, un signe des temps.

*"Neuf femmes siègeront dans le prochain Parlement, ce qui constitue un record par rapport aux dernières élections". (Le Devoir, 10 juillet 1974)*

Bien sûr qu'il faut souligner les records! Admettons tout de même que le record est encore assez timide. Cependant il faut reconnaître les progrès réalisés de la part des partis politiques pour s'adapter aux exigences de la présente décennie. Ainsi le parti libéral passe de 11 candidates en 1972 à 20 pour 1974. De ces vingt, huit sont élues. Chez les conservateurs, de 6 qu'elles étaient en 1972 elles sont 11 en 1974. Une parvient à se faire élire. Quant au Nouveau Parti Démocratique, lequel a toujours présenté le plus grand nombre de candidates, de 28 qu'il était en 1972 il se rend à 41 cette année. Malgré ce nombre les néo-démocrates ne réussissent pas à combler le vide créé par le départ de Madame Grace McInnis. Le Crédit social, pour sa part, porte son chiffre de 5 à 8.

Il ne faudrait pas oublier que les 135 candidates en lice ne représentaient que 10% des 1,210 candidats. Madame Catherine B. Cooke, présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme (Ottawa) soulignait que ce nombre était significatif mais nettement insuffisant.

Nous serions bien naïves de croire que la partie est gagnée... que le reste suivra son cours... Les femmes devront continuer d'exercer des pressions auprès des partis politiques pour assurer un progrès continu. Dans certains partis, on songe à présenter des femmes au congrès du leadership. C'est à suivre de près. Rappelons une fois de plus que si les femmes ne veulent pas retourner en arrière, si elles ne veulent pas être stagnantes, elles devront continuer à travailler ferme.

## Les neuf femmes en Chambre et l'AIF

A l'heure où un bon nombre de femmes averties se préparent à vivre intensément l'Année Internationale de la Femme on peut s'attendre à ce que nos femmes-députés n'en fassent pas moins. Madame McInnis, par exemple, a toujours démontré un grand souci aux questions touchant les femmes. Ses nombreuses interventions dans ce sens lui ont valu l'admiration des femmes et ses collègues masculin ne l'estiment pas moins pour autant. Et qu'on se rappelle la première intervention de Monique Bégin en Chambre, où Madame Bégin n'a pas négligé d'attirer l'attention sur certains problèmes affectant les femmes. Et l'année internationale de la femme... voilà la belle occasion... et elle coïncide avec le plus fort pourcentage de femmes jamais vu en Chambre.

Cette coïncidence amènera peut-être ces femmes élues à rendre des comptes. N'oublions pas que le budget de \$1.2 million voté par le gouvernement libéral pour cette année internationale de la femme ne doit pas nous faire dévier des solutions concrètes à apporter à la situation de la femme, notamment par des modifications importantes dans les lois.

L'ensemble des femmes et les femmes élues auront des rôles complémentaires. Pour les premières: l'information, la sensibilisation aux problèmes, la revendication, l'initiation de projets, l'éducation, la recherche etc... pour les secondes; l'application de mesures concrètes au niveau des programmes gouvernementaux et des lois. Que ferons nos femmes législateurs? Il faut attendre l'an prochain pour y répondre...

### **Un intérêt toujours plus soutenu**

Pour assurer le progrès des femmes en politique il faudra

- intensifier notre action; le regroupements de femmes ne sauraient s'y soustraire et pour la F.F.Q. c'est la suite d'un engagement pris lors de son congrès de juin 1972.
- continuer d'exercer des pressions auprès des partis politiques afin qu'ils augmentent le nombre de leurs candidates
- encourager des femmes à s'engager à tous les niveaux politiques
- inciter les femmes à s'inscrire à des cours d'éducation politique et les réclamer partout où ils sont inexistant
- porter à l'attention des députés, des femmes députés et des ministres toute question nécessitant des changements
- informer et sensibiliser la population en général.

Voilà quelques moyens auxquels je vous laisse le soin d'ajouter les vôtres afin d'assurer une préoccupation constante des femmes à la dimension politique. Sans une action vigilante les progrès pourraient s'avérer éphémères.

### **chez nos voisins du sud on cherche aussi intensifier la participation des femmes à la politique**

Aux Etats-Unis, le nouveau président, Gerald Ford, signait une proclamation instituant la journée de l'égalité (Women's Equality Day). Le 26 août marquait le 54e anniversaire du suffrage féminin et le président profita de cette occasion pour prier les différents états de bien vouloir ratifier l'amendement à la constitution portant sur l'égalité des droits.

Dans sa première conférence de presse, donnée le 4 septembre, Madame Ford, de son côté, invitait les femmes à prendre une part plus active aux affaires publiques et à la politique.



Courtoisie Revue Châtelaine

**Les Québécoises, Mesdames Albanie Morin, Jeanne Sauvé et Monique Bégin formeront le tiers de la députation des femmes à la Chambre des Communes.**

## **Les neuf femmes de ce 30e Parlement**

### **Québec:**

L'Honorable Jeanne Sauvé, Ministre de l'environnement, de Montréal-Ahuntsic (L)  
Madame Monique Bégin, Montréal-St-Michel, (L)  
Madame Albanie Morin, Louis-Hébert (L)

### **Colombie britannique:**

Madame Simma Holt, Vancouver-Kingsway (L)  
Madame Iona Campagnola, Skeena (L)

### **Ontario:**

Madame Ursula Appoloni, York-Sud (L)  
Madame Aideen Nicholson, Toronto-Trinity (L)  
Madame Flora MacDonald, Kingston et Les Iles (PC)

### **Nouvelle-Ecosse:**

Madame Coline Campbell, South Western Nova (L)

## le septième congrès



*Mary Gusella, à gauche, était l'une des trois invitées du Congrès, à titre de directrice du secrétariat canadien pour l'année internationale de la Femme. Les photos de Mesdames Katie Cooke et Laurette Robillard paraissent en page couverture du dernier numéro du bulletin.*



*Elles étaient venues de partout, les femmes du Québec! Ici Madame Berthe Renaud (Iles de la Madeleine) lors d'un moment de détente en compagnie de Julienne Côté-Dussault (Val d'Or).*



*La présidente de la FFQ, Ghislaine Patry-Buisson s'entretient avec Thérèse Benoit-Paquet.*

*photos: Le Nouvelliste*

Au nombre des témoignages rendus à l'occasion du congrès, celui-ci est l'un des plus éloquentes

Le rapport du septième congrès annuel de la Fédération des Femmes du Québec, qui avait lieu à Sainte-Adèle les 24, 25 et 26 mai, sera bientôt disponible. Il sera alors possible de lire *in extenso* les communications qui y ont été présentées, le travail des différents ateliers et les recommandations qui en sont sorties.

Durant tout un week-end, plus de 200 participantes, représentant les 23 associations membres de la Fédération et les 133.000 membres individuels, se sont demandées jusqu'à quel point le Conseil du Statut de la Femme répondait à son mandat. La Fédération se sent en effet très impliquée dans la question puisque la création de ce Conseil relève de ses interventions et revendications auprès du gouvernement. Poursuivant ces exigences, une des recommandations visait à demander que pressions soient faites pour que le gouvernement donne une plus grande autonomie au Conseil, qu'il élargisse ses pouvoirs et qu'il lui demande une plus grande information au public.

### Recommandations

Nombreuses furent les recommandations émises lors de l'assemblée plénière. On y réclamait entre autres que le ministère du Travail et de la Main d'oeuvre nomme des inspecteurs féminins dans le domaine du salaire minimum et des conseillers féminins dans les centres de la Main d'Oeuvre pour mettre fin à toute forme de discrimination dans l'emploi.

L'Assemblée demandait encore que la Fédération réclame du ministère de l'Immigration la nomination d'officiers féminins dans ses bureaux. Face aux difficultés qu'éprouvent les assistées sociales, il était recommandé de faire appel au ministre des Affaires sociales pour qu'il augmente les prestations de manière à ce qu'elles soient au moins égales à ce que reçoivent les foyers nourriciers pour les enfants qui leur sont confiés. Il faudrait aussi lui demander de hausser le taux du salaire minimum que peuvent gagner les assistées pour ne pas perdre leur allocation.

Au chapitre des garderies, l'assistance recommanda qu'un secteur du ministère des Affaires sociales soit disponible en permanence pour offrir rapidement tous les services administratifs et les renseignements requis à l'élaboration de politiques.

D'autres recommandations touchaient les problèmes de salaire minimum, allocations familiales, assistance aux femmes chef de famille, discrimination à tous les niveaux, nécessité d'un tribunal de la famille, etc... Un grand nombre de vœux s'adressèrent directement au Conseil du statut de la femme.

Toutes les femmes qui veulent faire respecter leurs droits trouveront matière à réflexion et motivation dans le rapport du septième congrès.

### LA MAGNIFIQUE IMPATIENCE

Il n'y avait ni défilé de modes, ni démonstration de produits de beauté; il n'y avait ni bingo, ni loto, ni recettes, mais un projet de loi à discuter, pendant toute une journée, et pourtant... la Québécoise était là. Venue de tous les coins de la province: Chicoutimi, Lac St-Jean, Trois-Rivières, Hull, Montréal, Québec, elle était là. Mère célibataire, veuve, assistée sociale, mère au foyer, travailleuse, elle était là. Femme aux 200 visages, elle était là.

C'était au Congrès de la Fédération des femmes du Québec dont le thème était cette année: le Conseil du Statut de la Femme. Ayant enfin et pour la première fois, un outil à son service, les Québécoises savent très bien ce qu'elles en attendent. Elles le veulent à leur image, représentatif de leurs besoins et de leurs aspirations. Et elles veulent être dans le coup. Celles qui, depuis les débuts de notre Histoire, n'ont pas eu droit au chapitre sur la place publique; celles pour qui l'on a toujours tout décidé, veulent maintenant participer.

Une à une, les recommandations du Congrès, produites par chacun des six ateliers, demandent des mécanismes d'information, d'établissement de priorités, de participation active et intelligente.

Pour qui a suivi depuis longtemps l'évolution de la condition féminine québécoise, ces assises étaient révélatrices d'une formulation beaucoup mieux structurée de la problématique féminine.

"Nous savons ce que nous voulons et nous attendons depuis si longtemps, ne nous décevez pas" ont-elles dit en substance aux représentantes de leur Conseil et au Gouvernement du Québec chargé de donner suite aux recommandations que lui fera le Conseil.

Délaissant pour quelques heures maris et enfants, les Québécoises ont pensé à elles. Celles qui furent si longtemps les championnes de l'altruisme au point de ne même plus savoir qui elles étaient, se sont penchées sur leurs problèmes et sur la façon de les résoudre.

Et, il me semble que lentement, commençait à naître ce que depuis si longtemps nous désirons: une solidarité féminine.

L'impatience des Québécoises qui, de Marie Gérin-Lajoie fondatrice de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, en 1907, à Thérèse Casgrain fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, a pris des dimensions de plus en plus grandes, n'attendra plus indéfiniment. Elle veut déboucher sur une action cohérente. Tel un enfant longtemps désiré, le Conseil du Statut de la Femme représente un immense potentiel d'espoirs pour la Québécoise; de là son impatience.

La "reine du foyer" sort maintenant de chez-elle pour autre chose que le magasinage. Elle réfléchit et s'exprime. Laure Gaudreault, Madeleine Parent, Thérèse Casgrain, Florence Martel, Mariana Jodoin, Idola Saint-Jean... et les autres à qui on a dit tant de sottises parce que vous travailliez pour la justice, vous auriez je crois, été fières des femmes réunies par la FFQ les 24-25 et 26 mai 1974.

Michèle JEAN

# Le conseil du statut de la femme travaille trop en vase clos

par René [unclear]

SAINTÉ par le pro de la fe des Qué Quel

A la FFQ, on compte beaucoup sur le Conseil du statut de la femme

Le congrès s'est ouvert par un exposé de B. Cooke président du conseil consultatif de la femme

By DONNA of The

BELIN

More than 200 w

Le congrès de la FFQ à Ottawa, le CSF à Québec

par doris hamel

SAINTÉ-ADELE-EN-LIAIT

La FFQ en congrès au Chanteclerc

Information offerte au progrès de la femme dans toutes ses ac-

Suite 610, 164 et le

Le congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec aura lieu dans les Laurentides, à Châteauguay les 24, 25 et 26

Les quatre conseils régionaux de Montréal, Québec, Sherbrooke et Chicoutimi seront représentés. Les femmes venant de l'étranger rejoindront également à ces journées d'étude à titre d'observatrices. On a tenu à ce que tous les lieux sociaux par les journées d'étude au gouvernement fédéral, présentera le vendredi soir, à 21h, un bilan de l'application du rapport Bird: "Où en sommes-nous?"

Le Congrès

Le Congrès

samedi, en soirée

Le congrès de la Fédération des femmes du Québec  
**Les FEMMES ont des droits et S'EN SERVIRONT**

# La FFQ réclame des Affaires sociales un secteur spécial pour les garderies



Conseil est invité à mieux faire connaître

Il est temps que le gouvernement du Québec s'occupe du problème des garderies, affirme la Fédération des femmes du Québec qui souhaite qu'un secteur d'Affaires sociales permanent soit créé.

Les participantes au congrès ont particulièrement insisté sur l'absence d'information et de données élaborées et précises puisque ces dernières servent souvent, par la suite, à l'élaboration des politiques et de la socialisation des enfants. La FFQ favorise également la garderie qui répond, croit-elle, à des besoins urgents. Celle-ci, toutefois, doit être soumise à certaines normes et confiée à du personnel compétent.

Qué., G1A  
 téléphone  
 d'inform-  
 443-

Québec  
 ts...  
 NT

Au congrès de la FFQ

## Des femmes engagées

"Ensuite, souligne Mme Pa...  
 le Conse..."

**Voici la composition du  
CONSEIL D'ADMINISTRATION 1974-75  
tel que constitué, en mai,  
au moment du septième congrès**

<b>Présidente</b>	: Ghislaine Patry-Buisson 75 est, 12e Avenue, Vimont (Laval).
<b>1ère Vice-présidente</b>	: Gabrielle Landry 11242, rue Tolhurst, Montréal 357.
<b>2e Vice-présidente</b>	: Marguerite Piché 1110, avenue Raymond-Casgrain, Apt. 3, Québec.
<b>3e Vice-présidente</b>	: Cécile Bergeron, 165 est, Grande-Allée, local 312, Québec 4.
<b>Secrétaire</b>	: Andréa Brazeau-Noël 10350, avenue Bois-de-Boulogne, Apt 609 Montréal, H4N 1L2
<b>Trésorière</b>	: Claire Kahanow 29, chemin Finchley, Montréal, H3X 2Z6
<b>Vice-présidente au Comité du programme</b>	: Gabrielle Hotte 7015, de Bellefroy, Ville d'Anjou.
<b>Vice-présidente aux Relations publiques</b>	: Laurette Sloan 220, chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal 153.
<b>Vice-présidente au Comité de la publicité</b>	: Magdeleine Deland Mailhiot 570, rue Epernay, Duvernay, H7G 4A4
<b>Vice-présidente au Comité des Statuts et Règlements</b>	: Henriette Parent 4036, rue du Parc Lafontaine, Montréal 132.
<b>Vice-présidente au Comité de nomination</b>	: Corinne Spiegel 335, Lethbridge, Ville Mont-Royal
<b>Vice-présidente au Recrutement</b>	: Pierrette Savard 2290, rue Hugo, Sherbrooke.
<b>Vice-président au Comité de la lecture des bills</b>	: Henriette Leblanc 54, rue Bisson, Hull (Québec).

Depuis lors, le c.a. a dû, à regret, recevoir la démission de la trésorière Madame Claire Kahanow. Mademoiselle Gabrielle Landry accepte d'assumer la tâche à sa place.

## à Sherbrooke

Le conseil régional des Cantons de l'Est a résolu, au cours de l'été, de protester contre la publicité portant atteinte à la dignité féminine.

Les membres du Conseil ont porté plainte aux différentes maisons qui avaient placé une réclame dans "Le nouveau guide d'achat" de Sherbrooke. Madame Fernande Morin, la présidente a fait valoir que ce genre d'annonce

n'est pas acceptable et qu'il est indigne à l'égard de la femme.

Pour appuyer cette protestation une demande a été adressée au Code canadien de la publicité réclamant qu'une réglementation soit instaurée pour une publicité ne portant pas atteinte à la femme et ne la dénigrant pas ou ne l'utilisant pas de façon outrée dans des réclames sans rapport aucun avec les produits annoncés.

Le concessionnaire annonceur des produits a présenté des excuses et retiré sa réclame.

# Election du conseil d'administration du conseil régional de Chicoutimi

**présidente:** Cécile Rolland-Bouchard

**vice-présidentes:** Claire Treve, Olivette Babin, Anne Joron

**secrétaire:** Marthe Vaillancourt

Le Conseil régional, à l'occasion de l'année internationale de la femme a songé à mettre sur pied un centre de documentation accessible à tous les organismes féminins.

Le programme de l'année comporte de plus l'organisation de divers comités:

- comité de la promotion féminine
- comité de promotion touristique
- comité de publicité
- comité de recrutement
- comité d'étude de la situation des prêts et bourses aux étudiants
- comité de réflexion sur les suites à donner à la journée du 26 avril portant sur "la perception syndicale chez les épouses des syndiqués".

Marthe Vaillancourt

## Au comité d'éducation et d'action politique

Le comité d'éducation et d'action politique du conseil régional de Montréal a été particulièrement actif au cours de l'été à cause des élections fédérales et municipales.

Les interventions auprès du maire Drapeau et des ministres Munro et Lang ont reçu une réponse. M. Munro signale que la Commission des droits et des intérêts de l'homme comptera quelques femmes comme membres et qu'elle servira d'ombudsman afin de mettre fin à toute discrimination.

### Définitions du mandat

Une des réunions du comité sert principalement à redéfinir son mandat. Il comporte trois principaux points:

- 1- Intervention, dans le cadre des politiques générales de la Fédération des Femmes du Québec
- 2- Recherche, étude, constitution de dossiers
- 3- Activités éducatives pour les membres de la région de Montréal.

### Elections

En prévision des élections municipales, le comité a rédigé le communiqué de presse suivant:

Si les citoyennes du pays s'occupent d'obtenir justice pour elles-mêmes, il s'ensuivra une société plus équilibrée qui bénéficiera à tous.

La Fédération des Femmes du Québec ayant pour objectif principal la promotion des droits de la femme, voudrait voir ses droits être l'objet de discussions avec les divers candidats de tous les partis.

Le plus grand souci des femmes aujourd'hui devrait être de connaître la position de leur candidat envers la situation de la Femme.

Voici quelques unes des questions que le Comité d'Action Politique suggère aux femmes de poser lorsqu'elles rencontrent leurs candidats.

1. Etes-vous satisfait du nombre de candidates dans votre parti?  
Combien de candidates aimeriez-vous voir dans votre parti?
2. Etes-vous d'avis que le travail de la femme au foyer devrait être inclus dans le calcul du Produit National Brut?
3. Seriez-vous favorable à une allocation à la mère au foyer?
4. Quels amendements au Code du Travail proposeriez-vous pour qu'il y ait plus d'équité dans notre société?
5. Etes-vous satisfait du nombre de femmes au Sénat? (9 sur 102)  
Etes-vous satisfait du nombre de femmes à la Cour Supérieure? (0-9)  
Etes-vous satisfait du nombre de femmes ministres? (1-29)  
Etes-vous satisfait du nombre de femmes sous-ministres? (?)  
Etes-vous satisfait du nombre de femmes chefs de cabinet? (?)  
Etes-vous satisfait du nombre de femmes dans les compagnies de la Couronne, commissions, etc. (?)
6. Etes-vous pour la représentation proportionnelle?
7. Quels pouvoirs devrait avoir une Commission des Droits Humains, entre autres, pour mieux protéger les droits de la mère et les droits de l'enfant?

NOUS DEMANDONS AUX FEMMES DU QUEBEC  
DE NE PAS NEGLIGER LEURS DEVOIRS POLITIQUES  
D'ELECTRICES -

## Résultat du concours du centre de renseignements et de documentation

Les résultats du concours lancé l'automne dernier par le Centre de renseignements et de documentation de la Fédération sont maintenant connus. Le Centre procédera à la remise officielle des prix à l'occasion d'un diner, samedi, le 28 septembre, à 19h.30, à l'hôtel Ritz-Carlton.

Tel que prévu, un premier jury avait sélectionné les vingt meilleurs essais parmi les quelque cent vingt-cinq reçus par le Centre.

Le second jury se réunissait de 9 à 22 heures, jeudi, le six juin, à la Maison-Mère des Soeurs Grises, afin de décerner les prix.

La Fédération ayant l'intention de donner un caractère permanent à ce concours, Mme Yvette Rousseau, vice-présidente du Conseil Consultatif de la Femme et présidente honoraire de la Fédération des Femmes du Québec a bien voulu donner son nom au premier prix.

Mme Céline Lupien de Chambly obtient donc le prix Yvette-Rousseau (\$500.00) pour son essai intitulé "L'avortement face à la mère-célibataire: problème social?"

Les deux autres prix de \$100. sont attribués à Mrs Heather Berthelet de St-Bruno pour son essai "Women of The Seventies" et à Mme Monique Durand de Montréal dont l'essai s'intitule "Pour une nouvelle approche du problème de la femme dans notre société."

Ce jury accorde aussi une mention spéciale à Mme Aurore Descôteaux, de Grand-Mère, pour son travail "La Québécoise et son évolution".

Les autres essais qui avaient été recommandés par le premier jury obtiennent également des mentions:



**CECILE RANGER** qui participa  
au travail de madame Lupien.



**CELINE F. LUPIEN** qui obtient le  
premier prix.

**Suzanne Hamel, Montréal**

Réflexions en marge d'un des plus graves problèmes du monde moderne: L'avortement

**Mme Marguerite Garnier Themens, Montréal**

La resocialisation des vieillards est-elle possible en milieu urbain et rural?

**Pam Kemp, Brigham**

Essay on Women: Realities and Responsibilities

**Mary Mongrain, Pointe-Claire**

A Baby Cried, "It's A Girl" The Doctor Said

**Rachel Franche, Pointe-Claire**

Les Centres de Garderie pour enfants en bas âge  
(Ces cinq essais ont été remarqués aussi par le second jury)

**Mme Lucielle Bargiel, Gatineau**

Tant de choses que je voudrais dire

**Mme Jeanne-Pauline Beaulieu, Rivière Madeleine**

Le "motton" de la peur

**Mme Monique Gagné-Harvey, Alma**

La femme d'Alma a-t-elle pris conscience d'elle-même?

**M. Leroux, St-Lambert**

Facteurs sociaux d'inadaptation

**Jane Magnan, LAVAL**

The Women's Movement and Social Change: Reflections of A Quebec Housewife

**Ghislaine Metivier-Manseau, Montréal**

Le nom de la femme mariée

**Shirley Elizabeth McConnell, Montréal**

Society's Responsibility to The Formative Years of Early Childhood

**Jeannine Boudreault-Morasse, Forestville**

Etre mère et mes aspirations quant à mes enfants

**Rita Turbide Verreault, Arvida**

La Mómoan

Mmes Dorothée Lorrain, Louise Lefebvre, Andr ea Brazeau-No el de Montr al, Mme C cile Roland-Bouchard de Chicoutimi et Mme Pierrette Savard de Sherbrooke ont form  des comit s de lecture pour la premi re s lection des travaux.

Mmes Claire Dutrisac, Rosetta Elkin, Claire Lalonde, Fran oise Lavigne de Montr al et Mme Cora Houdet de Qu bec ont d cern  les prix. Ce dernier jury  tait pr sid  par Mlle Gabrielle Landry, vice-pr sidente de la F d ration.

La responsable du Centre de documentation qui a voulu ce concours, tient   faire remarquer que les opinions  mises dans les travaux choisis n'engagent aucunement les membres de la F d ration. Ces textes ont  t  jug s les meilleurs parce qu'ils r pondent aux exigences du concours, c'est- -dire qu'ils expriment des pens es bien structur es sur des probl mes actuels importants et comportent une analyse lucide des situations et des projets s rieux de solution.

La libert  de pens e des candidates de m me que celle du jury ont  t  respect es. Au d part, les membres du comit  s' taient promis que le concours serait jug  avec une grande honn t t . Ils maintiennent leur attitude et acceptent sans discussion le verdict du jury. C'est une garantie d'objectivit  pour l'avenir.

## REMISE DES PRIX

Le Centre vous prie de prendre note de l'invitation   la remise officielle des prix, au cours d'un d ner qui sera aussi l'occasion de rendre hommage   madame Yvette Rousseau, ancienne pr sidente de la F d ration des Femmes du Qu bec et membre du Conseil consultatif sur la situation de la femme,   Ottawa.

Le prix Yvette-Rousseau se verra d cern  pour la premi re fois mais le Centre entend reprendre cette initiative et en  tendre la participation   toutes les femmes du Canada.

Comme le nombre de couverts est limit    cent, on vous prie de bien vouloir faire vos r servations en vous adressant au:

**Centre de renseignements et de documentation,  
1290 rue Saint-Denis, suite 24,  
MONTREAL**

**861-4834**

*A l'occasion de la remise officielle*

*du prix Yvette Rousseau*

## **LE CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTATION de la F D RATION DES FEMMES DU QU BEC**

**vous prie**

**de lui faire l'honneur**

**d'assister   un d ner**

**  l'h tel Ritz-Carlton**

**samedi le vingt-huit septembre mil neuf cent soixante-quatorze**

**dix-neuf heures trente**

**\$10. le couvert**

## En collaboration avec les Nations Unies

*"Appartenant à un monde en voie de développement et faisant partie d'une société dirigée par des hommes, les femmes du Tiers-Monde sont doublement exploitées."*

La présidente de la F.F.Q., Mme Ghislaine Patry-Buisson, citait cette phrase d'une sociologue algérienne au début de la réunion d'information organisée en collaboration par la Fédération des Femmes du Québec et le Conseil canadien pour la coopération internationale, le 15 août dernier. M. Geoffrey Grenville-Wood représentait le CCCI et l'invitée était Mme Doreen Alexander, fonctionnaire de l'information au Centre d'Information économique et sociale des Nations Unies à New York.

Une quarantaine de participants représentant les associations membres de la F.F.Q. et les conseils régionaux de Montréal, de Sherbrooke et de Chicoutimi ainsi que divers groupes et organismes intéressés par les problèmes discutés se sont interrogés sur les moyens à utiliser pour sensibiliser l'opinion et préparer des plans d'action. La réunion portait sur **l'Année mondiale de la population et la crise mondiale de l'alimentation** actuellement en cours et sur **l'Année internationale de la femme** inscrite au programme des Nations Unies pour 1975.

### Année mondiale de la population (1974)

*Nous sommes les mailles d'une même trame: la défaite c'est filer toutes les mailles" (Affiche de l'ONU pour l'Année mondiale de la population).*

Au cours des conférences qui se tiendront autour de ce thème, les questions de fonds suivantes seront examinées:

- 1- les tendances démographiques récentes et les perspectives d'avenir
- 2- les rapports entre l'évolution démographique et le développement économique et social
- 3- les rapports entre la population, les ressources et l'environnement
- 4- la population et la famille

De nombreuses conférences internationales ont lieu dont la principale est celle du Bucarest du 19 au 30 août. Cependant une participation essentielle est celle des organismes et associations qui doivent informer leurs membres, les sensibiliser et les inciter à une action concrète.

- plan d'action mondial de la population.

De nombreuses conférences internationales ont lieu dont la principale est celle de Bucarest du 19 au 30 août. Cependant une participation essentielle est celle des organismes et associations qui doivent informer leurs membres, les sensibiliser et les inciter à une action concrète.

Telle était l'intention des organisateurs de cette rencontre. Les participants se sont interrogés sur les moyens de dépasser le stade de l'information pure pour arriver à l'élaboration d'activités positives qui traduisent un engagement réel. Un organisateur du rallye Tiers-Monde déplora le fait que la plupart des citoyens, tout en étant extrêmement désireux de recevoir de l'information,

hésitent lorsqu'il est question d'une action concrète; les participants ont donc insisté sur la nécessité de prolonger l'aspect information par une méthodologie suggérant des moyens d'action adaptés à l'auditoire et au milieu que l'on veut atteindre.

### Année internationale de la femme (1975)

Elle devrait prolonger l'Année Mondiale de la population. La plupart des problèmes soulevés en 1974 seront vraisemblablement repris en 1975. L'Année internationale de la femme complètera l'Année mondiale de la population. Une information adéquate en 1974, permettra de poursuivre l'an prochain une recherche et une action plus efficaces.

Trois thèmes qui incitent à la réflexion. Trois thèmes qui sont également difficilement dissociables. Mais trois thèmes qui établiront des liens entre des femmes qui semblent tellement éloignées les unes des autres: celles des pays développés et celles du Tiers-Monde.

Mme Doreen Alexander a fait parvenir au Centre de documentation de la F.F.Q. une impressionnante documentation sur l'Année mondiale de la population et l'Année internationale de la femme. Ces textes sont à votre disposition et peuvent être consultés facilement car Mlle Labbé et ses collaboratrices les ont classés et ont préparé une bibliographie.

Le Centre possède également tous les renseignements pratiques: noms, adresses, etc. concernant les activités prévues en 1975.

Cette réunion d'information donnera certainement des résultats positifs. Les participants ont bien accueilli cette initiative du Centre de documentation. La F.F.Q., à cette occasion, a été véritablement un trait d'union entre tous les organismes concernés.

**Christiane Bacave.**

### Projet du C.R.D.

Le Centre de documentation se propose d'entreprendre une distribution itinérante de la documentation fournie par l'ONU.

Mme Doreen Alexander nous fera parvenir un second Dossier-Action qui traitera de l'Année internationale de la femme. Au moins quatre personnes du C.R.D., pas toujours les mêmes, iraient au cours du mois d'octobre, dans chaque région présenter la documentation aux membres de la F.F.Q., en expliquer le contenu, permettre un échange de vues et rendre ainsi plus efficace l'utilisation des dossiers.

**Gabrielle Labbé**  
**Responsable du C.R.D.**

---

---

# CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

---

---

Les délégués et les membres de la presse présents au congrès annuel de la FFQ ont unanimement reproché au Conseil de Statut de la Femme une absence de communication. On a saisi, à son endroit, une frénésie d'information que sont venues confirmer les nombreuses recommandations des ateliers.

Il existe évidemment de nombreux media d'information possible. Mais depuis la tenue du congrès de la FFQ, le Conseil a déjà fait paraître deux bulletins dans lesquels il fait part de ses activités et de ses projets tout en indiquant ses options.

## Services offerts par le CSF (Québec)

- Le Bulletin qui entend assurer la liaison entre les groupes et le Conseil, informer les femmes du Québec et les inviter à faire connaître leurs besoins et leurs opinions. Il est plus qu'un organe de communication car il se veut "un outil de changement" où toutes pourront s'exprimer et trouver l'occasion de s'engager.

- Un centre de documentation et de statistiques sur tout ce qui concerne la femme, son évolution, sa nouvelle orientation et la législation à son égard aussi bien dans la province qu'ailleurs au Canada et dans les autres pays. Le centre est ouvert aux personnes et groupes qui veulent le consulter.

- Un service de consultation sur les travaux de recherches du centre de documentation est offert aux organismes du Québec, pour fin d'étude, sur demande à la documentaliste.

- L'établissement de séries statistiques dont les données seront publiées annuellement et constamment mises à jour. Elle porteront sur un certain nombre de considérations générales et sur des domaines plus précis (travail, éducation, santé) et pourront servir à des travaux de recherche, études, revendications, etc...

- La coordination des mémoires d'associations. Ce service permettra de colliger en dossier toutes les prises de positions, opinions et orientations sur un sujet donné et offrira aux associations qui désirent s'en prévaloir un document de travail leur permettant de faire avancer la question pertinente.

- Une banque de noms... (voir p. 21)

- Un répertoire des associations féminines et des mouvements qui poursuivent les objectifs du Conseil; la publication en est prévue pour septembre.

- Un service ACTION-FEMMES dont les buts sont: information - prise de position - action.

Essentiellement le but de ce service est d'agir efficacement sur tout ce qui concerne l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme.

Des personnes sont chargées de recevoir les demandes d'information et surtout les plaintes et les suggestions. Le service répond à toutes ces demandes, achemine les cas spéciaux et en assure l'heureuse résolution. L'analyse des problèmes servira à établir des priorités et à orienter les travaux du Conseil.

Toutes les femmes du Québec peuvent s'adresser à ce service en composant le numéro 643-4326, à Québec. Pour des raisons techniques, les personnes du nord-ouest québécois doivent s'adresser à Communication-Québec ou écrire au:

Conseil du statut de la Femme  
100, place Youville, suite 610  
Québec 4, Canada - G1A 1G4

## Participation et activités

- Francine Depatie, secrétaire du CSF et Jacinthe Bhérier, recherchiste au Conseil, participaient au Congrès annuel des Sociétés savantes où Madame Depatie faisait un exposé sur la femme en politique au Québec.

- A la dernière conférence canadienne du Bien-être social, Madame Laurette Robillard, présidente du Conseil, prononçait une causerie sur les réformes législatives actuellement en cours au Québec et celles qu'il faudrait entreprendre. De son côté Francine Depatie exposait ce qu'est le CSF (Québec) à l'atelier destiné à l'étude des mouvements féminins. Cette conférence se tenait à Calgary, du 17 au 20 juin.

- Du 29 août au 8 septembre, le Conseil assura une présence à Expo-Québec en tenant un kiosque où des hostesses veillaient à répondre aux questions des visiteurs et à écouter les suggestions et recommandations des Québécoises. Ce fut l'occasion de faire connaître le nouveau service ACTION-FEMMES qui entend aider les femmes à solutionner leurs difficultés et problèmes.

---

Le Conseil du statut de la Femme a été mandaté par le gouvernement du Québec pour l'application du programme de l'Année internationale de la femme au niveau provincial.

---

## Importante rencontre du conseil général

Le 28 septembre se tiendra une importante rencontre du conseil régional qui aura principalement pour but d'étudier le mémoire sur l'avortement préparé par le conseil régional de Sherbrooke. Un dossier est en voie de préparation à ce sujet.

---

**L'année  
internationale  
de la femme**  
  
**proclamée par les  
Nations-Unies**  
**afin de favoriser l'égalité  
entre les hommes  
et les femmes**



*(reproduction d'un dépliant de l'AIF)*

### **Prélude à l'année de la femme**

Les Nations-Unies ont prié le Canada de se faire l'hôte d'un colloque international qui inaugurera l'Année internationale de la femme. De nombreux pays membres des Nations-Unies y délégueront des représentants pour discuter d'un mécanisme type qui pourrait être adopté au niveau national afin d'améliorer la situation de la femme.

La seconde partie de ce colloque prendra la forme d'un atelier de travail et aura pour but d'aider les autres pays désireux d'établir des commissions nationales ou autres mécanismes.

### **Aperçu des activités prévues pour 1975**

- vaste programme national d'éducation et d'information qui fera appel aux organes d'information afin de modifier les attitudes en ce qui a trait à l'égalité de la femme.
- Conférences régionales et nationales afin d'atteindre les personnes qui peuvent changer les attitudes et les coutumes, et celles qui sont touchées par les changements.
- Suppression des obstacles à l'égalité tels que certaines attitudes, traditions, lois, règles et certains règlements.

- Octroi d'aide financière aux organismes bénévoles en vue de projets spéciaux touchant les femmes et l'année de la femme.
- Mise sur pied, par les ministères et organismes gouvernementaux, de programmes visant à favoriser l'égalité de la femme.

### **Objectifs**

- Favoriser l'égalité entre l'homme et la femme.
- Sensibiliser l'opinion aux changements d'attitude à l'égard du rôle de la femme dans la société.
- Mettre fin aux distinctions injustes à l'encontre de la femme dans tous les aspects de la vie.
- Rendre les femmes canadiennes conscientes des possibilités de carrière qui sont à leur portée.
- Accroître le nombre des femmes qui occupent des postes importants dans l'administration gouvernementale, l'entreprise et l'industrie.
- Reconnaître la contribution des femmes au développement économique, social et culturel du Canada.

Pour obtenir des renseignements au sujet des activités qui marqueront l'Année internationale de la femme, on est prié d'écrire à l'adresse suivante:

Secrétariat de l'Année internationale de la femme  
Bureau du Conseil privé  
63, rue Sparks  
Pièce 700  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A3.

La Fédération des femmes du Québec, prendra une part active à l'année internationale de la Femme.

Déjà, le 15 août dernier, une quarantaine de participantes représentaient les associations membres et les conseils régionaux à une réunion d'information organisée en collaboration avec le Conseil canadien pour la coopération internationale. (voir p. 12)

Du 6 au 17 septembre, le Canada a été l'hôte d'une importante réunion des hauts fonctionnaires de 32 pays en préparation de cet important événement, qui se tiendra à Bogota (Colombie) en juin 1975.

Tout au long de l'année des activités viendront faire comprendre la nécessité d'améliorer la condition de la femme aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

Un comité interministériel travaille depuis un an à la planification et à l'organisation des activités. Madame Martha Hynna en assume la présidence à titre de coordinatrice de la situation de la femme. Il lui revient de s'assurer que les activités du gouvernement coïncident bien avec la politique d'ensemble du comité en ce qui a trait au statut de la femme.

La directrice du secrétariat canadien est Madame Mary Gusella qui s'occupe de planifier et de diriger la mise en place du programme canadien et de coordonner les activités grâce auxquelles les ministères entendent marquer cette année.

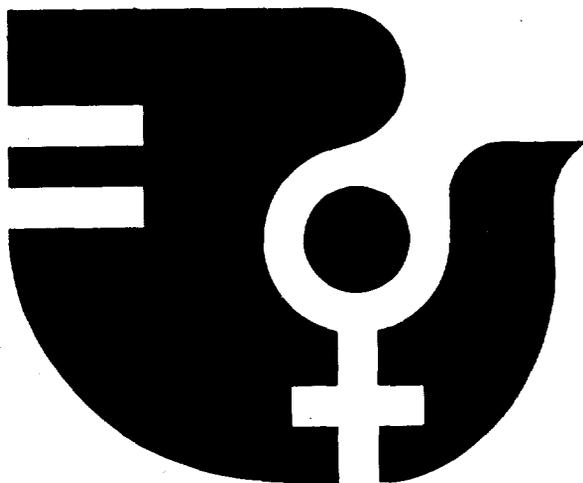
La présidente de la Fédération porte un vif intérêt à cet événement important pour la revalorisation du statut de la femme et elle invite toutes les personnes qui voudraient contribuer de quelque manière à offrir leur concours.

## Appel du Centre de renseignements et de documentations

Le Centre a un pressant besoin de bénévoles pour être en mesure de remplir son rôle. Non content, en effet, de répondre aux demandes de toutes les personnes qui veulent le consulter, le Centre est le point de rencontre des membres de la Fédération et le point de départ de maintes initiatives.

Pour mieux servir il demande à être mieux servi, d'où son appel à votre bonne volonté. Répondez généreusement en composant: **891-4834**

## EMBLÈME DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME



Voici l'émblème de l'année internationale de la Femme dont la Fédération des Femmes du Québec a eu la primure.

Il se compose d'une colombe stylisée, du symbole biologique du sexe féminin et du signe mathématique marquant l'égalité. Dessiné par une femme, il sera utilisé au cours de toute l'année 1975.

C'est Valérie Pettis, dessinatrice de 27 ans, à l'emploi d'une firme de New-York, qui l'a conçu. Il représente le souci constant qu'a l'Organisation des Nations Unies de promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme dans le monde entier.

Il sera reproduit sur les affiches, drapeaux, timbres-poste et autres documents.

# Pour le respect des droits fondamentaux ...

## ... à l'occasion de l'adoption de la loi 22...

### Regroupement démocratique

La présidente de la Fédération prenait part à l'action entreprise par le Regroupement démocratique, en vue de faire respecter le processus démocratique par l'Assemblée nationale.

Ce mouvement, qui naquit d'un désir de faire échec à l'adoption prématurée du projet de loi 22, entendait faire maintenir la valeur de nos institutions et de nos coutumes démocratiques.

Une délégation se rendit auprès du premier ministre pour offrir sa collaboration à une discussion, poursuivie dans la justice, et à la mise en place de processus permettant de reprendre le projet de loi en le situant dans une politique linguistique d'ensemble. La délégation agissait à titre de comité provisoire pour le Regroupement mais son offre a été refusée par M. Bourassa.

A la suite de ce premier échec, le Regroupement donna une conférence de presse dans laquelle il fit part de son intention de former un comité permanent, à partir des mêmes principes de représentativité et de pluralisme que la délégation provisoire. Ce comité entend coordonner la réalisation d'objectifs fixés par un programme encore à déterminer, susciter des actions positives et former des sous-groupes ou animer des organismes déjà existants. Ainsi, un sous-comité portant sur la langue d'enseignement pourrait rallier toutes les personnes impliquées dans la question.

Les objectifs du mouvement, à l'avenir, seront de rendre possible, au Québec, un débat sur une politique linguistique et de mettre en place un mécanisme permettant à tous les citoyens de s'exprimer dans la sérénité et dans la modération.

### National Council of Jewish Women

Le projet de loi 22 suscita une prise de position objective et pondérée de la part d'une association membre de la FFQ. Elle fut soumise au premier ministre en ces termes:

The Montreal Section, National Council of Jewish Women, representing over 1000 members, is part of a National and International organization which has as one of its main tenets, the safeguarding of Human Rights. The proposed legislation in Bill 22, in its attempt to strengthen, promote and proliferate the French Language in Quebec, calls into question certain basic principles of Human Rights as we understand them in our well-conceived democratic, parliamentary system.

Our particular concerns are in the following areas:

#### 1. Human Rights

Placing unlimited powers of interpretation and authority in the hands of a commission (its minister and the civil service) is a potential threat to full justice before the law and is therefore an abrogation of Human Rights.

#### 2. Education

Although we accept as fundamental that the language of the majority in Quebec should be strengthened and promoted, we regard the use of coercive, rather than inventive measures as regressive and negating to basic freedoms.

We feel that Quebec should set the example for the rest of Canada in the advancement of bilingualism.

The availability of a truly bilingual education for all makes any question of freedom of choice irrelevant.

Knowledge of a second and third language not only enriches an individual but his community as well.

#### 3. Public Information Notices

In order to prevent erosion of access to public information, notices required by law must continue to be published both in French and English publications as has been the practice.

#### 4. Business and Professional Bodies

a) The granting of certificates is abhorrent and discriminatory and invites patronage.

b) The imposition of undue demands on the professional and business communities is detrimental to the ultimate growth of Quebec.

#### 5. Ambiguities in the Law

Ambiguities in the law lend themselves to abuse and misinterpretation.

#### 6. Immigrants

Forcing immigrants to enter one specific language stream is shortsighted in the context of the mobility of modern life.

We therefore urge the government to reconsider its proposed legislation in the interests of our concern for human rights and the exercise of the democratic process.

Respectfully submitted,  
National Council of Jewish Women,  
Montreal Section  
Miriam Ferstman, Pres.

### La Fédération à l'assemblée nationale

Le journal des débats de la deuxième session de la 30e législature rapporte les interventions faites au sujet du Conseil du statut de la femme et les recommandations à l'effet que le gouvernement lui accorde une plus grande importance. Il a été souligné que le Conseil n'était pas suffisamment intégré au processus décisionnel gouvernemental et qu'il n'est pas consulté dans la promulgation des lois et règlements qui touchent la femme au Québec.

On a aussi mentionné que la Fédération des Femmes du Québec a protesté, au cours du congrès, contre les politiques d'embauche du personnel dans la fonction publique. Selon le journal des débats, la Fédération aurait demandé qu'une représentante du monde rural, une mère de famille non rémunérée, une femme chef de famille et aussi une déléguée des groupes minoritaires, notamment des immigrants, fassent partie du Conseil.

## Témoignages rendus à la fondatrice de la Fédération des Femmes du Québec

Madame Thérèse Casgrain, sénateur, fondatrice et présidente honoraire de la Fédération, s'est vue décerner trois doctorats **honoris causa** au cours de la dernière année académique.

L'Université Queen's de Toronto lui remit le sien au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient 21 chanceliers d'universités canadiennes. A cette occasion, Madame Casgrain prononça l'allocution d'usage au nom des récipiendaires, à l'invitation des autorités de l'Université. L'Université de Waterloo et l'Université Bishop de Lennoxville soulignèrent aussi par la remise d'un doctorat l'immense mérite de Madame Casgrain.

Le collège Loyola, maintenant incorporé à l'Université Concordia, lui octroya, pour sa part, la médaille **ben merenti**. Parmi les récipiendaires de cet hommage annuellement rendu, seule Madame Casgrain représentait les femmes.

Il est aussi à souligner que M. Alain Poher, président du sénat de France, avait invité Madame Casgrain à la Conférence internationale pour la délivrance des juifs au Moyen-Orient. Cette rencontre tenue au début de juillet se termina par une causerie de M. René Cassin, premier prix Nobel de la paix. Le but de la conférence n'était nullement de s'immiscer dans les affaires internes des nations où la répression est particulièrement vive à l'endroit des juifs, mais bien de faire respecter les droits des individus dans des pays signataires de la Charte des droits de l'homme.



\* les photos ont été prises lors de la cérémonie de remise des doctorats de l'Université de Waterloo.



# Les femmes chrétiennes et la consommation

Le conseil d'administration de la FFQ a jugé fort intéressantes les recommandations qui ont découlé d'une étude sur le problème de la consommation effectuée par le Mouvement des femmes chrétiennes et a suggéré que le bulletin en fasse état. Voici donc le document émis par le mouvement.

•••

Sous l'initiative du Mouvement des Femmes Chrétiennes de Notre-Dame-des-Victoires et de Ste-Claire un groupe de femmes a suivi pendant dix semaines consécutives des cours de relations humaines. A la suite de ces rencontres, elles ont voulu faire un travail concret. Chantier '74 qui avait pour thème: "La consommation" leur offrait cette possibilité.

A priori, nous appuyons toutes recommandations ou initiatives prises par l'ACEF ou et par l'IPIC concernant la protection du consommateur; nonobstant ce qui précède nous formulons les recommandations suivantes:

## Publicité

1. Que soit totalement abolie, sous peine de sanctions sévères pour le producteur, l'annonceur et le diffuseur, toute publicité télévisée ou radiodiffusée destinée aux enfants.
2. Que soient interdits sous peine de sanctions sévères pour le producteur et l'annonceur, les concours, les tirages, les primes, les ristournes en argent sur l'achat de produits, les timbres-primes.
3. Que toute publicité par téléphone et porte à porte soit interdite.
4. Que toute publicité mentionnant le terme "aubaine, réduction, vente spéciale, rabais, solde, vente-choc" ou toute expression ayant le même sens, contienne obligatoirement le prix véritable antérieur de l'article mentionné; que toutes caractéristiques (qualité, format) demeurent les mêmes.
5. Que tous les messages télévisés publicitaires soient regroupés et présentés seulement au début ou à la fin de chaque émission; ou dans le cas d'une émission plus longue, à toutes les heures.
6. Qu'il soit défendu de hausser le son des messages publicitaires télévisés ou radiodiffusés par rapport à celui du programme en cours.
7. Que chaque poste de télévision offre obligatoirement 1% du temps de ses messages publicitaires à des messages destinés à la promotion du consommateur. Ces messages devant être préparés par un organisme reconnu qui défend l'intérêt du consommateur.
8. Qu'une loi soit adoptée qui condamne sévèrement la fraude et la fausse représentation dans la publicité laquelle loi permettrait, soit à l'Etat, soit à des consommateurs, de porter plainte.

9. Que toute compagnie trouvée coupable de publicité fausse ou mensongère soit obligée de présenter un message rectifié ayant la même durée.
10. Que l'étiquetage de tous produits alimentaires ou cosmétiques contiennent, écrits lisiblement, les renseignements suivants:
  - a) composition du produit (par ordre décroissant)
  - b) valeur nutritive
  - c) nom et adresse du fabricant
  - d) date d'expiration
  - e) procédé de conservation
  - f) mise en garde, effets secondaires (cosmétiques) et premiers soins en cas d'absorption ou de blessures.
11. Que toute compagnie voulant référer à des tests ou/et des épreuves dans sa publicité les fasse faire par un organisme reconnu et indépendant qui s'occupe des intérêts du consommateur.
12. Que les compagnies utilisent un nombre limité et uniforme de formats pour tous les produits alimentaires et de santé fabriqués en série.

## Finance et crédit

13. Que l'émission, la distribution et l'utilisation de la carte de crédit soient abolies.
14. Que les "compagnies de finance" soient complètement abolies.
15. Que les lois "anti-trust" soient appliquées beaucoup plus sévèrement et qu'elles exercent un contrôle réel sur les monopoles.

## Général

16. Que les amendes imposées aux compagnies trouvées coupables soient augmentées substantiellement.
17. Que la présentation de causes collectives ("class-action") soit autorisée devant les tribunaux.
18. Que soit rendu public le détail des opérations financières des grandes corporations et de toutes les compagnies.
19. Qu'un rapatriement soit effectué dans une loi unique et complète de tous les petits bouts de loi éparpillés qui concernent le consommateur.
20. Que le gouvernement accorde des subventions substantielles aux organismes qui défendent l'intérêt des consommateurs.
21. Qu'un programme sur l'éducation du consommateur soit intégré aux matières scolaires et ce, dès la maternelle.

## Les aides familiales appuyées par la J.O.C.

A la demande de la J.O.C., la Fédération des Femmes du Québec a fait parvenir des télégrammes à M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, et à M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales, les enjoignant de tout mettre en oeuvre pour hausser le statut des aides familiales. Dans le premier cas la FFQ demandait au ministre de statuer des règlements pour hausser le salaire minimum de cette catégorie de travailleurs dont l'action est si essentielle à une saine politique de la famille. Quant au ministre Forget, on réclamait de lui l'amélioration des services à la famille à l'intérieur desquels l'aide familiale joue un rôle si prépondérant.

Dans un mémoire très bien structuré, la J.O.C. définissait en ces termes le rôle des aides familiales:

Présentement, les aides-familiales sont à l'emploi des familles, des propriétaires d'entreprises, des hommes politiques, des hauts fonctionnaires, des juges, des médecins, des avocats, des dentistes, des professeurs et de quelques travailleurs à revenu moyen.

Une certaine classe de la société engage des aides-familiales ou des femmes de ménage par luxe ou à peu près. Ce sont des gens qui sont très favorisés, qui ont une grande maison à entretenir, qui font fréquemment des voyages dans les pays chauds et dont la femme ne travaille pas à l'extérieur. On trouve également des familles qui engagent une aide familiale pour prendre soin des enfants et faire l'entretien de la maison parce que la femme est sur le marché du travail. C'est le cas de plusieurs professionnels qui ont des revenus passablement élevés tenant compte du double salaire (celui de l'homme et celui de la femme).

Par contre, les familles à faible et à moyen revenu en auraient autant besoin, souvent plus, que ce soit en cas de maladie, d'accouchement ou d'absence permanente de la mère (les veufs par exemple) et pourtant elles doivent s'en passer.

Quelles sont les tâches et les responsabilités des aides familiales dans les maisons?

En général, le travail consiste à faire le ménage régulier et le grand ménage, préparer les repas, entretenir les vêtements et principalement (tout dépend des familles) à s'occuper du soin et de l'éducation des enfants en l'absence des parents.

En fait, quand les parents sont absents, tout repose sur les épaules de l'aide familiale.

C'est donc un travail passablement exigeant qui demande un grand sens des responsabilités et des aptitudes dans plusieurs domaines.

Le mémoire qui portait principalement sur la question du salaire minimum traitait aussi de toute la question légale, des vacances, de l'assurance-chômage, de l'impôt et de différentes formes d'abus à leur endroit. On y parlait aussi des congés, de la longueur des heures de travail, de la nécessité de mettre sur pied un réseau de garderies populaires ainsi que d'établir des mécanismes de contrôle pour surveiller l'application de la loi du salaire minimum et des autres conditions de travail.

Et le document de conclure: "Les familles ont besoin d'aides familiales... (elles) ne veulent plus se faire exploiter et exigent un salaire et des conditions de travail normales.

Le conseil d'administration de la FFQ a écrit au premier ministre, M. Robert Bourassa, pour lui demander comment le gouvernement du Québec entend participer à l'Année internationale de la Femme et pour réclamer une structure de coordination adéquate tel qu'un comité formé de fonctionnaires et de délégués d'association.

### Visite des associations-membres

Madame Ghislaine Patry-Euison, présidente de la Fédération, désire établir comme une politique la visite annuelle des associations membres. Dans le cours des derniers mois, elle fut présente

- à l'ouverture du congrès du National Council of Jewish Women qui se tint à Ottawa le 3 juin
- à la réunion annuelle de la Société d'Etudes et Conférences, le 4 juin, au Château Champlain. A cette occasion on proclama les essais primés par la Société
- à la réunion annuelle du YWCA qui eut lieu le 18 juin
- à la rencontre de septembre du Mouvement des femmes chrétiennes, diocèse de Montréal.

### Réunion des présidentes des conseils régionaux

Le 9 juillet dernier, à Montréal, les présidentes des quatre conseils régionaux se sont rencontrées, pour, la journée entière, dans le but de discuter leurs optiques et leurs problèmes de régie interne et d'établir de meilleurs mécanismes de coordination. Au sortir de cette rencontre, les présidentes étaient en mesure de présenter d'importantes recommandations au conseil d'administration de la FFQ.

---

# LES PUÉRICULTRICES

## DANS LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Un mémoire de l'Association des puéricultrices de la province de Québec, dont le style au ton modéré et les notes explicatives dénotent un travail sérieux, suscita des démarches de la part de la Fédération des Femmes du Québec auprès des ministres et des députés intéressés. Mesdemoiselles Landry et Labbé, aidées de Madame Noël se sont chargées de préparer un document d'introduction au dit mémoire avant de rencontrer M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales.

Le mémoire avait pour but de saisir le ministre du litige qui oppose l'Association à son ministère lequel fait montre de discrimination à l'endroit de l'enfant. Or la puéricultrice, par sa formation et son expérience pratique, est considérée comme une véritable spécialiste de l'enfance. Son principal champ d'action est évidemment l'hôpital mais elle joue aussi un rôle important auprès des pédiatres, dans les colonies de vacances, dans les foyers et dans les institutions consacrées à l'enfance exceptionnelle. Tous les secteurs qui s'intéressent à la santé et à l'éducation de l'enfant sont de son domaine.

### Fonction spécifique

Les nouvelles politiques du ministère en matière de distribution de soins, semblent vouloir exclure la puéricultrice. Cependant la directive du ministère quant à la classification et aux fonctions du personnel infirmier dans les hôpitaux, émise en août 1972, reconnaissait le rôle de la puéricultrice. Il était suggéré dans le préambule, que certaines fonctions autrefois réservées à l'infirmière pourraient être dévolues à l'auxiliaire ou à la puéricultrice. On aurait donc cru que le ministère désirait une utilisation maximale des puéricultrices.

Une mauvaise interprétation de cette directive fit en sorte qu'on les assimila aux auxiliaires et qu'on découragea les membres de la profession de se perfectionner davantage faisant ainsi fi des véritables besoins du milieu hospitalier.

Il en résulta une situation marquée de désordre, d'inefficacité et d'animosités. Loin d'assurer une meilleure polyvalence dans le personnel hospitalier on affaiblit la

profession au point la menacer dans son existence même. En effet on alla jusqu'à suggérer aux puéricultrices de se recycler pour devenir infirmières ou d'occuper des postes d'auxiliaires.

Cette politique prive les enfants de la contribution de spécialistes qui ont une grande importance dans le processus du traitement.

### Corrolaire

Une telle politique entraîne rapidement une carence de personnel dans les services de santé. De son côté le ministère de l'Education n'a pas cru bon de prévoir dans ses programmes scolaires, au niveau des Cegeps, de cours menant à la profession de puéricultrice.

A mesure que le personnel actuel prend sa retraite, la profession menace de disparaître. Il faudra alors créer de nouvelles structures pour former des spécialistes du soin des enfants dont le besoin demeure toujours vital.

Si la puéricultrice a un rôle à jouer dans le traitement, on doit aussi reconnaître son action traditionnelle dans le domaine de la prévention primaire sur lequel les autres disciplines de la santé commencent à peine à se pencher. Depuis toujours, en effet, elle s'intéresse à la médecine préventive et au dépistage et les nouveaux centres de la santé devraient reconnaître et utiliser sa compétence en ce domaine. Il en va de même pour les garderies, les services pré-scolaires et scolaires et les autres centres pour enfants.

La puériculture est une profession qui existe depuis 30 ans. Ses membres peuvent parfaitement s'insérer dans le contexte social actuel. Un reclassement du personnel infirmier leur permettrait, selon leurs aspirations, leurs aptitudes et leur compétence, d'avoir un rôle efficace à l'intérieur de services variés.

Un recyclage bien conçu maintiendrait la motivation et l'intérêt des travailleurs de la santé et assurerait la qualité des services. La formation de la puéricultrice lui permet de protéger l'enfant sain contre les maladies, de participer au traitement de l'enfant malade et de favoriser le développement normal de l'enfant tant du point de vue physique que psychique. Elle a donc un rôle vital à jouer dans le système de soins modernes voulu par la loi 65.

## **Banque de noms - Conseil du statut de la femme (Québec)**

Le Conseil du statut de la femme (Québec) s'adressait à la FFQ, comme aux autres associations féminines, pour lui demander de distribuer un formulaire aux personnes intéressées à faire soumettre leur candidature pour remplir des postes dans les milieux gouvernementaux ou dans les offices, régies, commissions, conseils ou comités se rattachant à l'appareil gouvernemental.

Il s'agit de former un réservoir de noms permettant le recrutement d'une main d'oeuvre féminine qualifiée et, par le fait même, de promouvoir la situation de la femme et d'assurer sa présence aux différents niveaux de décision.

Pour souligner l'importance de modifier et même de renverser la situation des employés féminins à la fonction publique, nous avons relevé dans le dernier bulletin du Conseil du statut de la femme d'intéressantes statistiques au sujet des femmes à l'emploi du gouvernement provincial:

" - Elles se retrouvent massivement (à 90.1%) dans la catégorie "fonctionnaire" qui regroupe les employés de secrétariat;

- Elles ne forment qu'une très faible proportion des professionnels (8.6%) et surtout des cadres et adjoints (2.1%) à l'emploi du Gouvernement;

- Elles se situent majoritairement dans les catégories de salaires les moins élevées: 76.3% gagnent moins de \$7,000 et 4.8% plus de \$10,000 alors que chez les employés masculins, 27.6% seulement gagnent moins de \$7,000 et 42.6%, plus de \$10,000;

- Enfin, elles sont largement absentes du niveau décisionnel (aucun sous-ministre en titre, un seul sous-ministre adjoint, deux femmes présidentes comprenant celle du Conseil du statut de la femme)."

La Fédération des Femmes du Québec, dans la dernière livraison de son bulletin, vous proposait de remplir une formule abrégée du questionnaire émis par le CSF. Une formule plus élaborée devait donner suite à toute réponse indiquant un intérêt pour la question.

Nous vous rappelons l'invitation du Conseil du statut de la Femme et vous invitons à bien vous demander si vous n'êtes pas attirées par un poste dans la fonction publique. Dans l'affirmative, nous vous enverrons avec plaisir le formulaire.

Adressez votre demande au

**Centre de renseignements et de documentation  
1290 rue Saint-Denis,  
Montréal**

**861-4834**

## **Nominations**

- Madame Madeleine Gariépy Dubuc a été appelée à faire partie de l'exécutif du Conseil consultatif de la situation de la femme (Ottawa). Madame Dubuc est présidente du Comité d'éducation et d'action politique au Conseil régional de Montréal de la FFQ.
- Madame Francine Depatie, secrétaire du Conseil du statut de la femme a été nommée au Conseil du Barreau par l'Office des professions du Québec, après consultation auprès des groupes socio-économiques et du Conseil interprovincial.
- Madame Lorraine Saint-Onge, membre de la FFQ, siège également à l'un des conseils d'administration constitués en vertu de la loi 65.
- Madame Gabrielle Hotte, vice-présidente au comité du programme et membre du conseil d'administration de la Fédération des Femmes au Québec est responsable pour le Québec et les Maritimes de la conférence régionale destinée à sensibiliser les canadiennes aux questions qui les concernent en prévision de l'année internationale de la femme.
- Madame Paule Saint-Marie s'est vu octroyer un congé par la Société Radio-Canada afin de pouvoir faire partie du secrétariat de l'Année internationale de la Femme. Elle agira comme agent d'information à la section française du secrétariat d'état. Mme Sainte-Marie s'est beaucoup occupée de questions sociales notamment dans le cadre de l'émission "Femme d'aujourd'hui" et de "Format 60".

## **Se tenir debout**

Les femmes matadors pourront maintenant combattre debout dans l'arène, en Espagne. Depuis 38 ans, elles luttent pour ce privilège car jusqu'à maintenant elles n'étaient admises que comme "rejoneadoras" i.e. matadors à cheval. Madame Angela Hernandez, 24 ans, combat le taureau comme rejoneadora depuis l'âge de 9 ans. Depuis lors elle combat aussi pour l'égalité des femmes dans l'arène. Victoire!

---

# Prise de position de la FFQ sur les garderies

La participation des femmes au marché du travail est maintenant un fait établi. Leur droit à l'éducation supérieure est aussi une réalité sur laquelle on ne discute plus tellement.

Cependant, il est encore difficile de faire admettre à la société la responsabilité qu'elle a vis-à-vis la garde des enfants d'une femme qui travaille. En effet, ne l'oublions pas, lors de la naissance des enfants la femme se sent soumise à des exigences qui vont jouer sur son existence durant une période assez longue. Nous savons que de nos jours une absence prolongée du marché du travail peut handicaper considérablement les bienfaits d'une formation académique poussée. Sans compter que la hausse du coût de la vie oblige littéralement un très grand nombre de femmes à demeurer au travail pour aider leur époux à subvenir aux besoins de la famille. Laisser ces femmes se débattre seules au milieu des innombrables difficultés qu'entraîne actuellement la garde des enfants en bas âge, apparaît à la Fédération des Femmes du Québec comme une attitude surannée et inadmissible.

C'est pourquoi, la FFQ désire exprimer son opinion sur ce problème et notamment sur le document de travail soumis à la population par Madame Lise Bacon!

"Notre but, disait la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, n'est pas de forcer toutes les femmes à se joindre à la population active, pas plus qu'à rester au foyer avec leurs enfants. Beaucoup de femmes souhaitent se charger entièrement du soin de leurs enfants; d'autres préfèrent occuper un emploi rémunéré ou s'adonner à certaines activités en dehors du foyer. Il faut que toutes reçoivent l'aide voulue pour pouvoir réellement être en mesure de choisir; or à l'heure actuelle, elles en sont incapables."

C'est dans cette optique qu'elle juge la plus réaliste et la plus honnête vis-à-vis cette question que la FFQ réaffirme sa position quant à la nécessité d'établir au Québec un réseau universel de garderies subventionnées par le gouvernement.

Tenant compte du fait que le document de Mme Bacon pourrait influencer les modalités de ce réseau universel, la FFQ a préparé un document dans lequel elle faisait connaître sa position sur la question.

Ce document étudiait les points suivants:

1. **Information** - Il y était demandé que le ministère informe de façon plus adéquate les contribuables à l'aide de données élaborées et précises pouvant servir d'assises à l'élaboration des politiques.

## 2. Les modes de garde des enfants

a) la garde en milieu familial est totalement rejeté ne pouvant assurer la croissance personnelle de l'enfant;

b) la garde en milieu de travail est préconisée dans les centres de travail avec forte concentration de femmes;

c) la garderie de jour, avec personnel multidisciplinaire, devrait inclure les enfants de 0 à 2 ans;

d) la halte garderie répond à des besoins urgents et devrait être sous la surveillance d'une personne qualifiée.

3. **Le financement des services de garde**, dont l'administration devrait être confié aux garderies elles-mêmes devrait reposer sur une grille d'aide financière révisée.

## Conclusion

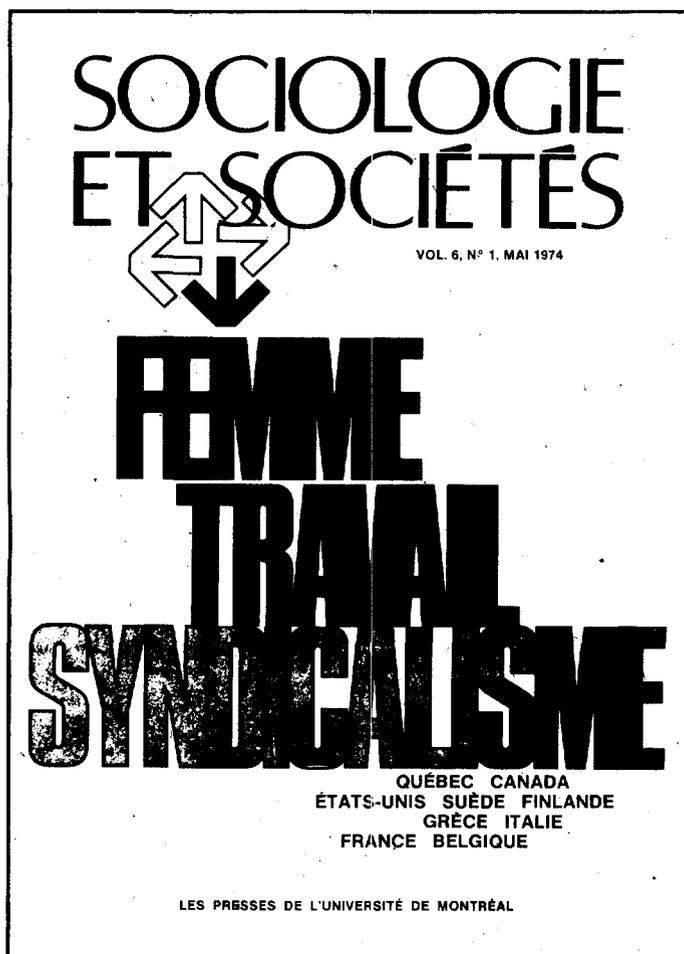
Il est temps que le gouvernement du Québec s'occupe du problème des garderies. Nous croyons qu'un secteur du Ministère des affaires sociales devrait être disponible en permanence pour fournir **rapidement** tous les services administratifs et les conseils nécessaires au bon fonctionnement des garderies.

Le démographe Jacques Henripin soulignait récemment que "la baisse rapide du taux de naissances au Québec obligera probablement le gouvernement à intervenir dans un proche avenir pour éviter que la population québécoise ne voie ses effectifs diminuer". Ajoutant que la baisse de natalité pourrait s'accroître encore davantage, monsieur Henripin estimait "que les autorités politiques prendront sûrement des mesures pour contrer ce phénomène... mesures correctives (qui) seront extrêmement onéreuses pour la collectivité".

Il est évident que les services de garderies entraîneront des coûts élevés. Mais combien coûtent au gouvernement à l'heure actuelle les foyers nourriciers, l'assistance aux mères célibataires et aux autres femmes chefs de familles? De bonnes garderies inciteraient peut-être ces femmes à subvenir elles-mêmes à leurs besoins réduisant d'autant le poste du budget provincial qui leur vient en aide.

Pour la FFQ, c'est dans un tel cadre de référence que s'inscrit l'implantation d'un régime adéquat de garderies et elle croit que la société québécoise se doit de prendre ses responsabilités dans un domaine aussi important.

# lectures



Les Presses de l'Université de Montréal publient deux fois l'an, en mai et novembre, une revue intitulée SOCILOGIE ET SOCIÉTÉS. La livraison de mai est consacrée à FEMME, TRAVAIL, SYNDICALISME.

Ce numéro de la revue devrait intéresser tous les membres de la FFQ, spécialement les articles de Mona-Josée Gagnon "Les femmes dans le mouvement syndical québécois" et de Patricia Marchak "Les femmes, le travail et le syndicalisme au Canada".

\* Paraîtront à l'automne deux ouvrages sur la femme l'un de Mona-Josée Gagnon, l'autre de Michèle Jean.

*pour vous inciter à lire cet ouvrage...*

*quelques extraits de l'article de Mona-Josée Gagnon.*

... On réclame donc la contribution des femmes dans la société et on l'acceptera dans la mesure où cette contribution s'exerce dans les cadres d'une féminité bien comprise. Même les mouvements féministes insistent sur le caractère éminemment "féminin", au sens traditionnel, de la contribution des femmes dans la vie politique; ex. mouvement féminin pour la paix.

Au niveau de l'acceptation du travail féminin, les attitudes varient tout au long d'un continuum, mais se fondent sur un même dénominateur commun. Ce dénominateur, c'est la prépondérance que l'on accorde toujours au rôle familial et domestique des femmes...

... La condition féminine est un sujet que l'on ne peut plus aborder de façon parcellaire. Toute discussion sur le travail féminin renvoie à une discussion plus globale, remettant en cause l'orientation même d'une société. À travers cette réflexion le mouvement syndical devra faire un choix clair entre "protectionnisme" et "égalitarisme" syndical. Nous croyons que l'idéologie de l'indifférenciation sexuelle devrait à l'avenir inspirer le mouvement syndical québécois dans sa réflexion.

*quelques extraits de l'article de Patricia Marchak...*

... Il est indéniable que les femmes sont l'objet de préjugés qui aboutissent à une discrimination "bien intentionnée". Ces préjugés ne peuvent pourtant pas tout expliquer. Il est beaucoup plus probable, par exemple, que certains résultats statistiques traduisent l'exploitation d'une main d'oeuvre abondante et bon marché et l'intérêt financier que trouvent les employeurs à une telle situation. Si on admet que le rôle des syndicats est de protéger les travailleurs contre toute exploitation, il faut bien admettre que c'est à eux qu'il revient de protéger les droits de la femme...

... On a prouvé que les femmes ne profitaient guère de la syndicalisation ni pour la répartition des postes d'autorité, ni pour le salaire...

... Les organismes bureaucratiques qui emploient la main d'oeuvre féminine peuvent de moins en moins s'en passer et à mesure que le nombre de femmes actives augmentera, leurs exigences d'égalité deviendront plus pressantes.

## TABLE DES MATIÈRES

Note de la rédaction . . . . .	1
En politique – LA NECESSAIRE VIGILANCE DES FEMMES . . . . .	2
Le congrès . . . . .	4
Conseil d'administration de la FFQ . . . . .	8
Conseil régional de Chicoutimi . . . . .	9
Au comité d'éducation et d'action politique	
CONCOURS du Centre de renseignements et de documentation . . . . .	10
En collaboration avec les Nations-Unies . . . . .	12
Conseil du statut de la femme (Québec) . . . . .	13
L'année internationale de la femme . . . . .	14
Pour le respect des droits fondamentaux à l'occasion de la loi 22 . . . . .	16
Honneurs rendus à la fondatrice . . . . .	17
Les femmes chrétiennes et la consommation . . . . .	18
Les aides familiales appuyées par la J.O.C. . . . .	19
Les puéricultrices dans la société nouvelle . . . . .	20
Banque de noms CSF (Québec) . . . . .	21
Nominations	
Prise de position de la FFQ sur les garderies . . . . .	22
Lectures . . . . .	23

L'A.F.E.A.S.  
515, ave. Viger  
Montréal, Qué.  
H2L 2P2

## BULLETIN D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

45 EST, RUE JARRY, MONTRÉAL 351, QUÉ.

NOM ..... (PRÉNOM DU MARI) .....

ADRESSE .....

TÉL: Résidence .....

Ci-Inclus la somme de \$6.00

Bureau .....

Inscription

